

UN AIR DE LIBERTÉ SANS FUMÉE

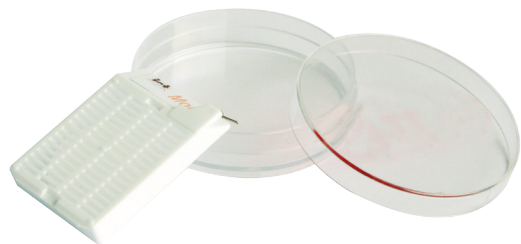
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de participer à la campagne «**Un air de liberté**». Nous vous remettons ci-joint le test sous forme de badge ainsi qu'une petite éprouvette pour récolter la salive et ainsi compléter les résultats du badge. Nous vous conseillons de faire les deux tests. Nous restons par ailleurs à votre disposition pour de plus amples informations.

CIPRET Vaud

En commandant ce badge, vous vous engagez à nous le retourner dans un délai de 3 mois. Dans le cas contraire, nous percevrons des émoluments à hauteur de frs. 20.- pour couvrir les frais administratifs.

COMMENT PROCÉDER ?



LE BADGE

Le badge prélève la fumée passive à travers les grilles sur un filtre en fibre de verre imprégné de réactif. La quantité de nicotine prélevée sur le filtre correspond au nombre de cigarettes fumées passivement. Le prélèvement commence lorsque le badge est sorti du récipient.

⚠ NE PAS SORTIR LE FILTRE DE SA GRILLE, NE PAS TOUCHER LE FILTRE.

1. Ouvrir la boîte et sortir le badge. Fixer le badge sur la personne, à l'aide de l'épingle de sûreté.
2. Noter l'heure et la date du début du prélèvement.
3. Nous vous invitons à effectuer le prélèvement dans votre cadre habituel soit chez vous, soit sur votre lieu de travail, soit dans vos loisirs.
4. Il est possible d'effectuer un même prélèvement sur une longue période (plusieurs jours ou plusieurs semaines), avec plusieurs expositions.
5. A la fin du prélèvement, remettre le badge dans la boîte et fermer hermétiquement.
6. **NOTER L'HEURE ET LA DATE DE LA FIN DU PRÉLÈVEMENT ET REMPLIR LA FICHE.**
7. Notez le nombre d'heures durant les lesquelles le badge a été exposé à la fumée passive.
8. Renvoyer le badge dans l'emballage d'origine au CIPRET
CIPRET VAUD - Badge
Av. de Provence 12
1007 Lausanne

Les résultats vous seront transmis environ 2 à 3 semaines après réception et indiqueront l'équivalence du nombre de cigarettes que vous avez fumées passivement durant la période d'exposition du badge.
9. Pour nous permettre de vous faire parvenir plus rapidement vos résultats de tests, merci d'indiquer votre **adresse e-mail** sur les coupons retour.



L'ÉPROUVETTE

Le prélèvement de la salive complète le test par le badge. Il permettra à l'Institut universitaire de Santé au Travail (IST) de poursuivre ses recherches et ainsi d'amener des preuves supplémentaires sur l'exposition à la fumée passive.

1. Prélever la salive au moment où vous jugez votre **EXPOSITION À LA FUMÉE PASSIVE MAXIMALE**, au plus tard 10 heures après la fin de l'exposition. Noter le moment du prélèvement sur le coupon-retour.
2. Durant environ une minute, laisser sécréter naturellement dans la bouche une quantité de salive importante, sans l'avaler.
ÉVITER DE PRÉLEVER LA SALIVE APRÈS UN REPAS.
3. Lorsque l'on considère que la quantité est suffisante, utiliser la paille pour introduire la salive dans le tube.
4. Si la quantité est suffisante, c'est à dire plus que 1 ml (jusqu'au trait), fermer le tube et stocker de préférence au frigo; sinon, à température ambiante.
5. Si la quantité de salive prélevée n'est pas suffisante, **RÉPÉTER LES OPÉRATIONS 1-3, TOUJOURS DANS LE MÊME TUBE**, jusqu'à ce que le trait soit atteint.

Il s'agit de prélever la salive de manière naturelle, pour éviter la sécrétion stimulée qui dilue la teneur de nicotine et cotinine dans la salive. Éviter toute stimulation mécanique : salivette, chewing-gum, chiquelette, etc.

Le prélèvement de salive servira uniquement dans le cadre de la recherche sur la fumée passive et ne sera en aucune façon soumis à d'autres tests.
Vos coordonnées individuelles seront utilisées uniquement pour vous communiquer les résultats.

**COUPON ET BADGE À ENVOYER DANS LES TROIS MOIS:
CIPRET VAUD - BADGE, AV. DE PROVENCE 12, 1007 LAUSANNE**